

**DÉLIBÉRATION N°2021-22_109
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 31 mai 2022

8 - Validation des points des CFVU du 14 avril et du 24 mai 2022 et du CAC du 25 mai 2022

Point 8.6 – Dossier de co-accréditation pour l'odontologie (avec l'UB)

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

Vu le code de l'éducation en particulier ses article L 613-1 et L. 712-3 ;
Vu l'avis de la délibération la délibération n°2021-2022_09 du 25 mai 2022 du conseil académique (CAC).

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le dossier de co-accréditation pour l'odontologie annexé.

Besançon, le 16 juin 2022.



Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thierry CAMUS", is written over a horizontal line.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 8.6 « délibération du CAC du 25 mai 2022 »

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*



**DELIBERATION N°2021-22_09
du Conseil académique
de l'université de Franche-Comté**

Séance du mercredi 25 mai 2021

3. Dossier Co-accréditation pour l'odontologie (avec l'UB)

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 80 Membres en exercice : 79 Quorum : 40 Membres présents : 33 Membres représentés : 23 Total : 56	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 56 Pour : 56 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés du conseil académique de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable au dossier de co-accréditation pour l'odontologie (avec l'Université de Bourgogne).

Besançon, le 25 mai 2022

La présidente de l'Université de Franche-Comté,

Marie-Christine WORONOFF



Annexe / Pièce jointe :

- Dossier co-accréditation odontologie



DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE FORMATION EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES

I. Université et UFR assurant la formation

L'Université de Franche-Comté est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche pluridisciplinaire qui permet de préparer différents niveaux de diplômes. Présente à Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul et Lons-le-Saunier, l'Université compte près de 30000 apprenants.

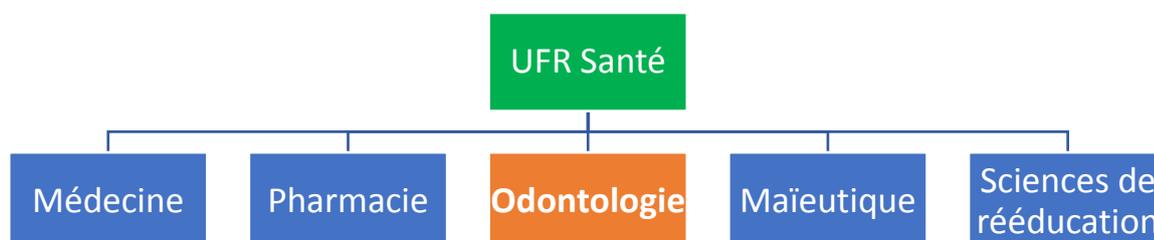


L'UFR Santé propose des cursus complets jusqu'au doctorat en médecine et en pharmacie. Elle contribue également à la formation d'autres professionnels de santé (infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes et dentistes), par le biais de premières années de formation préparatoires aux concours. Elle propose aussi des masters, des licences professionnelles, ainsi que de la formation continue pour les professionnels déjà en exercice. L'UFR Santé est dotée de locaux neufs et agréables situés à proximité du Centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Besançon. Ces deux structures collaborent pour la formation des étudiants et dans le cadre de programmes de recherche. La bibliothèque universitaire se trouve également sur ce même campus des Hauts du Chazal. En termes d'effectifs étudiants, c'est la composante la plus importante de l'Université de Franche-Comté.

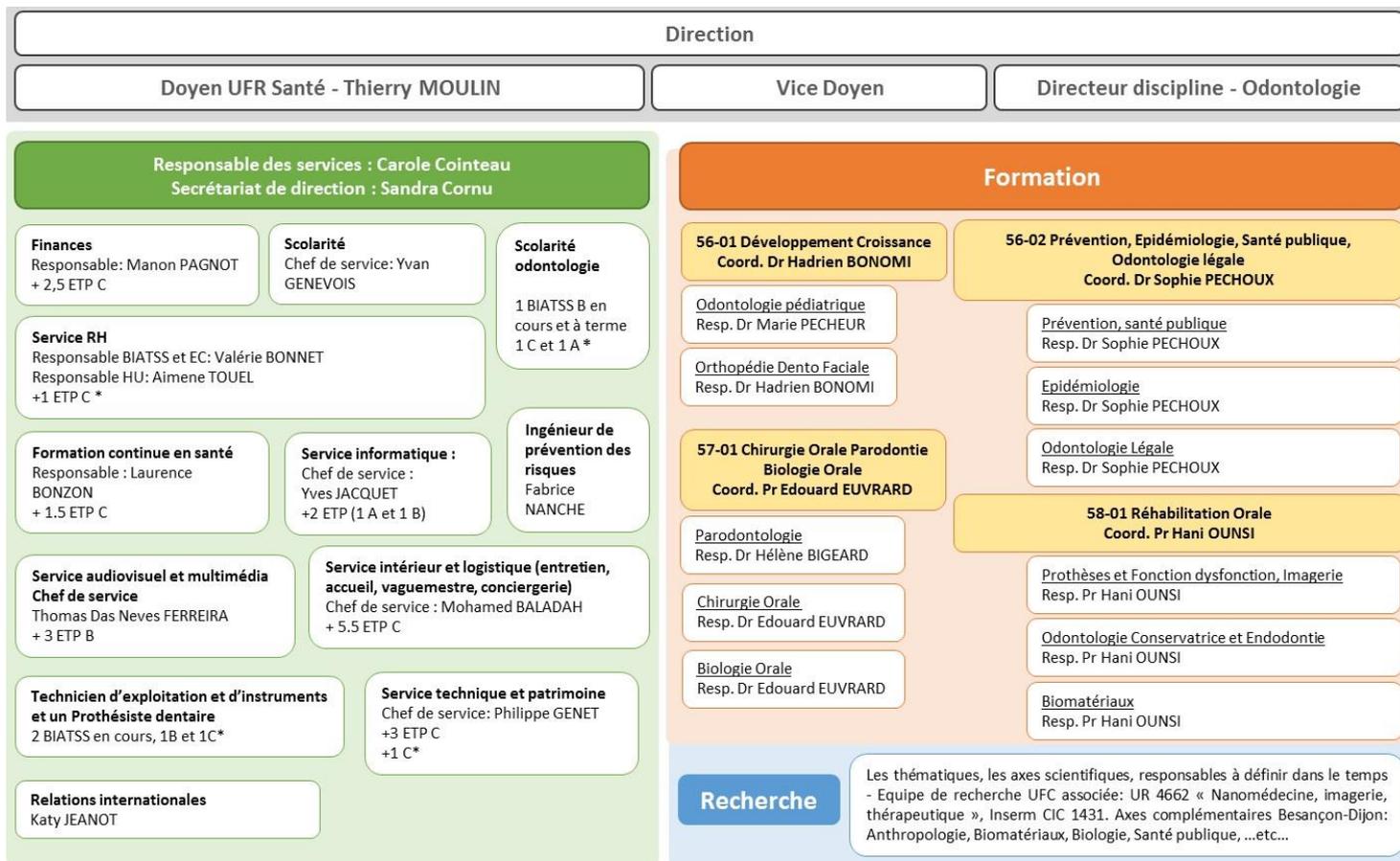
La formation en Sciences Odontologique sera assurée à l'UFR Santé de l'Université de Franche-Comté, localisée au 19 rue Ambroise-Paré - CS 71806 F - 25030 Besançon cedex.
<http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/>

II. Statut de la structure assurant la formation

Un département d'odontologie sera créé au sein de l'UFR Santé de Besançon. L'accréditation est demandée dans ce cadre en partenariat avec l'UFR Santé de Dijon. Le type d'accréditation ou de co-accréditation est à définir par le MESRI. Cette formation complète en odontologie viendra s'intégrer au continuum des formations en santé déjà en place à l'UFR Santé de Besançon. A l'instar du département de Pharmacie, le département d'Odontologie sera coordonné par un Directeur adjoint au Directeur de l'UFR Santé.



L'organigramme ci-après présente l'organisation de la formation sur le plan administratif et des services de l'enseignement et de la recherche.



* Recrutement spécifique à l'odontologie

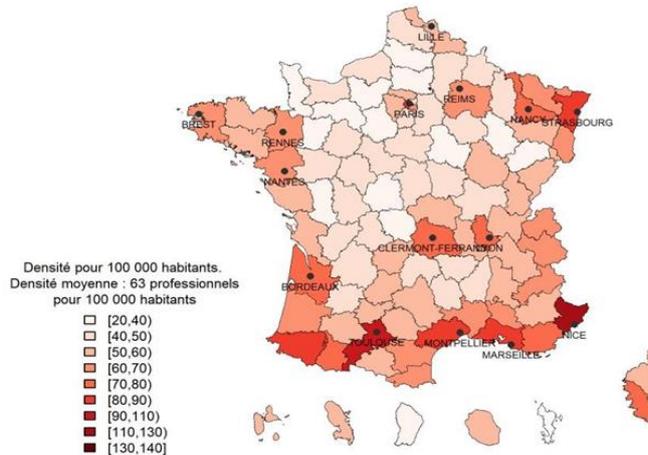
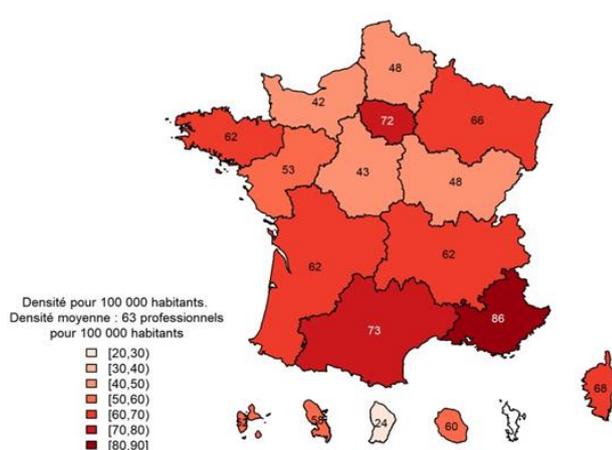
Coord. : coordination – Resp. : responsable

III. Rationnel de la demande d'accréditation

- Etat des lieux

La région BFC dispose d'un nombre de chirurgiens-dentistes très nettement inférieur à la moyenne nationale dans tous ses départements (Densité de praticiens /100 000 habitants : Doubs : 55,2 ; Haute-Saône : 37,0 ; Jura : 49,8 ; Territoire de Belfort : 53,7 ; Côte d'Or : 57,8 ; Nièvre : 49,1 ; Saône et Loire : 49,0 ; Yonne : 35,1 ; moyenne nationale : 66,9). La région BFC est l'une des seuls 3 régions françaises à ne pas disposer de Faculté dentaire, avec la Normandie et la région Centre – Val de Loire. Ces 3 régions sont également les régions où la densité de chirurgiens-dentistes est la plus faible.

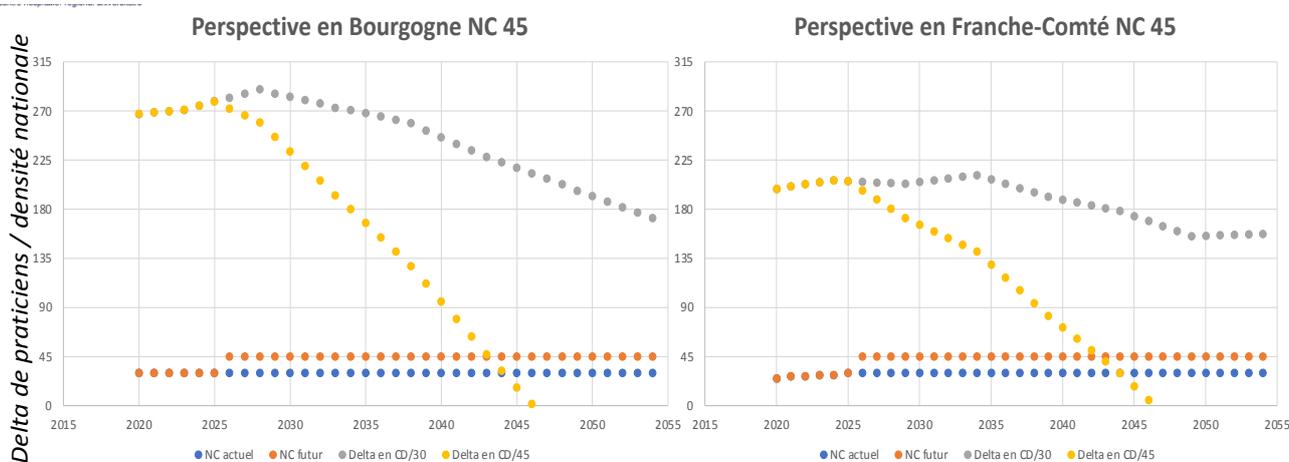
Cartographie de la densité de chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants



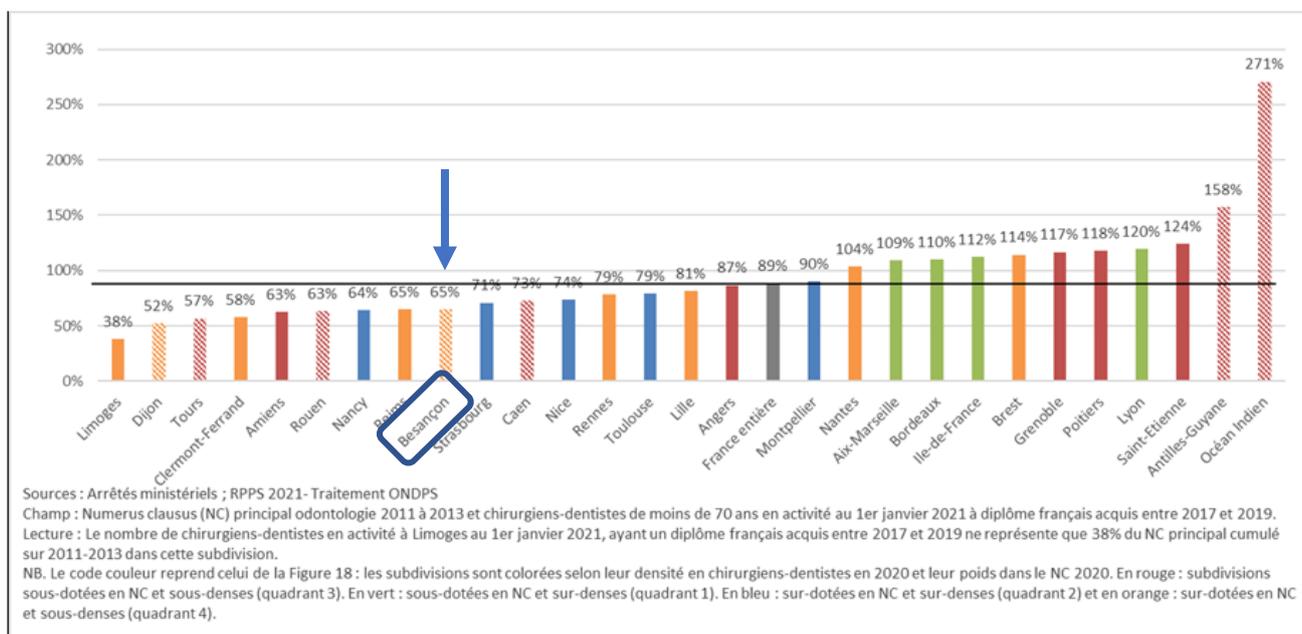
Champ : Chirurgiens-dentistes de moins de 70 ans en activité au 1er janvier 2021 en France, hors Mayotte.
Sources : RPPS 2021, INSEE ; Traitement ONDPS

Champ : Chirurgiens-dentistes de moins de 70 ans en activité au 1er janvier 2021 en France, hors Mayotte.
Sources : RPPS 2021, INSEE ; Traitement ONDPS

La relation entre absence de centre de formation et déficit de chirurgiens-dentistes est pointée par de nombreuses études. Les Facultés d'Odontologie de rattachement, dont le but principal est de former des chirurgiens-dentistes au plus près des besoins des territoires de santé, ont du mal à remplir ce rôle. Comme illustré dans chacun des graphiques suivants, l'augmentation progressive du *numerus apertus* en PASS dans les UFR de Médecine à elle seule n'a que peu d'impact sur le taux de retour des étudiants en région et participe au contraire à une surpopulation de territoires déjà surchargés en offre de soins (par exemple le Bas-Rhin avec une densité de chirurgien-dentiste de 90,2 praticiens pour 100 000 habitants pour une moyenne nationale à 65,1). En termes de perspectives d'évolution du *numerus apertus*, la seule augmentation du nombre d'étudiants à former à 45/an pendant 10 ans ne permettra d'atteindre la moyenne nationale de densité en chirurgiens-dentistes qu'en 2045. De plus, les Facultés dentaires sont actuellement submergées d'étudiants qui ont de plus en plus de mal à accéder aux fauteuils et aux patients comme le montrent de nombreuses enquêtes.



Taux de retour des étudiants



Au niveau national, les grandes tendances de la démographie des chirurgiens-dentistes sont :

- une lente progression du nombre de chirurgiens-dentistes avec plus de 8 000 prévus entre 2016 et 2040 pour atteindre 48 800 en France ;
- une poursuite de la densification des villes de plus de 20 000 habitants au détriment des communes rurales, accentuant les inégalités d'accès aux soins ;
- un exercice libéral qui reste majoritaire mais une progression de l'exercice salarial ;
- une augmentation des installations des professionnels diplômés à l'étranger (30% en moyenne des nouvelles installations actuellement, ce qui est un niveau très préoccupant pour l'homogénéité de la qualité des soins) ;
- et une augmentation de l'activité en groupe.

En BFC, l'offre de soins bucco-dentaires hospitalière est peu développée (27 fauteuils dentaires, 8,25 ETP de Praticiens Hospitaliers pour un bassin de population de 2,8 millions d'habitants). Il n'existe aucun encadrant universitaire en odontologie alors même que la région accueille dès à présent chaque semestre 6 internes et 21 étudiants venant des diverses facultés dentaires de rattachement (Clermont-Ferrand, Lyon, Strasbourg, Nancy, Reims), encadrement assuré par des hospitalo-universitaires en médecine (spécialisés en chirurgie maxillo-faciale). Le taux d'encadrement universitaire des étudiants et des internes de Dijon et de Besançon est donc de 0, alors qu'il est de 1 enseignant titulaire HU pour 19,96 étudiants pour la faculté dentaire de Nancy, 17 étudiants pour la faculté dentaire de Strasbourg et 22,35 étudiants pour la faculté dentaire de Reims (chiffres émanant des Doyens des UFR concernées). Contrairement à certaines Facultés d'Odontologie, toutes les structures d'odontologie hospitalières actuellement existantes en BFC ont un assez bon équilibre financier. Ceci est lié à plusieurs facteurs :

- des praticiens hospitaliers expérimentés (ayant, pour certains, une longue expérience de l'activité libérale) qui produisent des actes
- un grand nombre de patients du fait d'un déficit de praticiens libéraux
- des étudiants de 6^{ème} année en autonomie supervisée qui produisent plus d'actes qu'en CSRED
- actes bien valorisés puisque réalisés sur des plateaux techniques lourds (actes sous AG GHS...)
- compensation assurée par l'ARS

Il apparaît important aussi d'insister sur la dimension de prise en charge globale des patients qui est une réalité clinique non seulement dans les centres de soin hospitaliers mais également dans le cadre de l'activité libérale. Ceci implique de bonnes capacités de travail en concertation et de dialogue avec les spécialités médicales. Le cadre hospitalier, ainsi que celui des maisons de santé, sont à ce titre des lieux idéaux pour une réelle « médecine bucco-dentaire ». Les relations avec les professionnels libéraux sont également excellentes avec l'aide notamment de l'URPS et du conseil de l'ordre.

Ainsi, les étudiants plébiscitent les stages extériorisés à Dijon et à Besançon (6 T1 par semestre depuis 2014), les principaux arguments étant un encadrement hospitalier satisfaisant (présence continue d'un sénior, pas de temps d'attente pour la validation des plans de soin) et des conditions d'exercice se rapprochant de leur futur exercice libéral (grand nombre de patients pris en charge, durée contrainte des RDV...). Des expériences similaires ont été menées à Rouen (2011) et au Havre (2012) avec des retours très positifs : renforcement rapide de l'offre de soins en milieu hospitalier, fixation en région des étudiants dès le 2^{ème} cycle, augmentation du taux d'installation de praticiens libéraux. L'évaluation des stages montre qu'au sein de nos structures, les bases d'encadrement et de formation augurent bien de la montée en charge de la formation complète.

La structuration forte de la filière de formation en odontologie en région BFC permettra donc de :

1. Renforcer rapidement l'offre de soins bucco-dentaires dans les territoires en déficit de chirurgiens-dentistes,
2. Créer deux nouveaux pôles d'attractivité pour les personnels HU et PH en odontologie
3. Renforcer l'attractivité de la BFC en termes d'installation pour les jeunes praticiens grâce à la création de 2 centres universitaires de référence régionaux associés à des multiples centres de recours décentralisés sur le territoire de BFC et en lien avec les professionnels libéraux,
4. Fixer en région BFC tous les étudiants en odontologie sélectionnés en première année d'études de santé, pour faire jouer à plein les mécanismes régionaux de régulation de la démographie dentaire.

- Montée en charge du projet pédagogique

Historiquement, les étudiants ayant réussi la PACES/PASS/LAS de Dijon ou de Besançon doivent ainsi quitter la région et se disperser pour effectuer leurs études dans une des UFR d'Odontologie voisines (Strasbourg, Nancy, Reims, Clermont-Ferrand, Lyon). Des accords inter-universitaires conventionnels, sous forme d'antennes d'odontologie ont été mis en place avec les CHU de Besançon et de Dijon et les différentes UFR d'odontologie, pour accueillir en BFC des étudiants de 6ème année (T1), issus des facultés du Grand-Est.

En Bourgogne, le CHU de Dijon reçoit et forme les étudiants de T1 depuis mars 1998, date de la création de service d'Odontologie. Au nombre de 1 en 1998 ils sont aujourd'hui au nombre de 16 étudiants par semestre provenant des facultés de Reims, Nancy, Strasbourg, Clermont Ferrand et Lyon. Ce service est actuellement dirigé par le Dr Victorin AHOSSI dans le cadre d'une Fédération Odontologie-Chirurgie Maxillo-Faciale coordonnée par le Pr Narcisse ZWETYENGA.

En Franche-Comté, 6 étudiants de T1 (3 venant de Strasbourg et 3 de Nancy) par semestre sont en stage au CHU de Besançon depuis 2014 au sein du service de Chirurgie Maxillo-Faciale et Chirurgie Orale dirigé par le Pr Christophe MEYER et encadré par un praticien hospitalier en odontologie, le Pr Edouard EUVRARD. Ce service accueille également des internes en odontologie.

Malgré cette organisation, le taux de retour en BFC reste modeste, en moyenne, seuls 5 jeunes dentistes reviennent en BFC pour plus de 50 étudiants de PACES reçus au Diplôme de Formation Générale aux Sciences Odontologiques. En conséquence, la densité de chirurgiens-dentistes déjà significativement inférieure à la densité nationale dans tous les départements de la région, ne peut que continuer à se dégrader avec des conséquences majeures sur l'état de santé de la population.

Le projet s'inscrit dans la montée en charge à court et moyen terme de la formation universitaire en Odontologie en BFC. Il s'appuie sur l'existant à partir des antennes d'Odontologie à Dijon et à Besançon en liens, avec les UFR d'Odontologie du Grand Est –région disposant de 3 UFR d'Odontologie–, et avec le ministère de l'enseignement supérieur. L'extension des antennes en département d'Odontologie inclus au sein des UFR Santé de Dijon et de Besançon est favorisée par l'ensemble des acteurs institutionnels régionaux de BFC tel le Conseil Régional, les communautés d'agglomération de Dijon et de Besançon, les CHU de Dijon et de Besançon, l'Agence régionale de Santé, les URPS, en co-accréditant les 2 universités pour une formation complète.

Les étapes préparatoires à l'ouverture en 2022 de la formation en odontologie ont consisté en une réorganisation des flux d'étudiants en Odontologie :

→ Fin de la dispersion des étudiants reçus en PACES à Dijon et Besançon : ceux reçus à Dijon sont orientés uniquement vers Nancy, tandis que ceux reçus à Besançon sont orientés à Strasbourg. Plus aucun étudiant de la région n'est orienté vers Lyon ou Clermont-Ferrand. Cette mesure est entrée en vigueur à la rentrée 2020.

→ Augmentation initiale du *numerus apertus* à 26 pour Besançon et 30 pour Dijon au sein de la PASS/LAS première année en santé dès 2022, et une réorientation spécifique des étudiants admis en 2è année possiblement dès 2021/22 pour un retour en 6è année avec prévision d'un effectif complet en 2026 (montée en charge rapidement progressive). Selon les données démographiques montrées précédemment, une montée en charge du *numerus apertus* est prévue et sera explicitée plus loin.

- Comité de pilotage du projet d'ouverture de la formation

La création de 8 nouveaux sites de formation en odontologie dès la rentrée 2022-2023, dont Dijon et Besançon, a été annoncée par le Premier Ministre le 2 décembre 2021.

En amont de cette annonce, c'est dès le mois de juillet 2021, que les différents acteurs et parties prenantes de ce projet d'envergure se sont réunis activement, avec le soutien fort de l'ARS BFC et de la Région : les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les UFR Santé de Dijon et Besançon, l'Agence Régionale de Santé BFC, le CHU de Besançon et de Dijon (Direction et Services cliniques), les membres du comité pédagogique, Grand Besançon Métropole, Dijon Métropole, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Rectorat d'Académie, l'URPS, les ordres des chirurgiens-dentistes.

Depuis Juillet 2021, chacune des instances est réunie lors de comités de pilotage (COFIL) qui ont lieu à une fréquence d'une réunion de deux heures tous les 2 à 3 mois. Un comité technique (COTEC) se réunit à la même fréquence entre chaque COFIL. Cette organisation permet ainsi d'assurer un suivi régulier des avancées techniques tant du point de vue universitaire qu'hospitalier, la diffusion d'informations, la synchronisation des actions à mener pour l'atteinte des livrables, l'articulation avec chacun des financeurs, la prise de décisions et les arbitrages si nécessaire.

En interaction avec toutes les composantes du projet et pour faciliter la conduite de ce projet ambitieux, deux co-chefs de projet ont été recrutés par chacune des deux UFR Santé de Besançon et Dijon, à hauteur d'un mi-temps chacun, financés par l'ARS BFC : Gwenaël ROLIN a rejoint l'équipe projet en juillet 2021 pour Besançon et le Dr. Caroline HOUTMANN en mars 2022 pour Dijon. Cette organisation de co-chef de projet permet un travail conjoint et facilité entre les deux sites.

IV. Projet pédagogique

- Trajectoire des effectifs étudiants

La montée en charge de l'accueil des candidats chaque année à partir de 2022 est présentée dans le tableau I, ci-après. 26 étudiants entreront dans la formation dès septembre 2022, puis l'entrée de 8 étudiants supplémentaires chaque année permettra d'assurer une montée en charge progressive et dimensionnée pour atteindre dès 2025 l'objectif visé de 50 étudiants par promotion.

Le nombre d'étudiants qui entreront en formation dès septembre 2022 est du même ordre de grandeur que le nombre d'étudiants issus de Besançon et entrant en formation à Strasbourg. L'ouverture à 26 places permettra un parfait tuilage avec la situation existante. Ensuite c'est une montée en charge progressive mais ambitieuse (+8 étudiants par an) qui sera menée sur les 4 prochaines années de façon à atteindre les objectifs en terme d'effectifs inscrits en formation odontologie à Besançon.

Tableau I Montée en charge des effectifs étudiants en odontologie - site de Besançon

	Premier cycle			Deuxième cycle				TCC		Total des effectifs inscrits en odontologie		
	DFGSO 2		Total DFGSO 2	DFGSO 3		DFASO 4		DFASO 5			Troisième cycle court	
	UFC	Strasbourg		UFC	Strasbourg	UFC	Strasbourg	UFC	Strasbourg		UFC	Strasbourg
2021-2022		25	25									
2022-2023	26		26		25							26
2023-2024	34		34	26			25					60
2024-2025	42		42	34		26			25			102
2025-2026	50		50	42		34			26		25	152
2026-2027	50			50		42			34		26	202
2027-2028	50			50		50			42		34	226
2028-2029	50			50		50			50		42	242
2029-2030	50			50		50			50		50	250

- **Enseignements de premier cycle (DFGSO2 et DFGSO3)**

Le premier cycle correspond à la formation préclinique des étudiants et conduit à l'obtention du Diplôme de formation générale en sciences odontologiques. Pour l'étudiant, l'objectif de ce premier cycle d'étude est d'acquérir les compétences théoriques et pratiques (sur simulateurs) nécessaires avant de s'engager vers la prise en charge de patients au cours du deuxième cycle.

➔ **Responsable de la formation** : Pr Edouard EUVRARD (cf. organigramme page 2).

➔ **Stratégie organisationnelle et partenariat**

Puisque la formation en Odontologie vient s'intégrer au continuum des formations en santé déjà en place à l'UFR Santé de Besançon, les enseignements de premier cycle pourront bénéficier d'un premier niveau de mutualisation avec les filières de Médecine et de Pharmacie dans le cadre des disciplines générales et fondamentales.

Un second niveau de mutualisation des enseignements sera mis en place entre les sites de Besançon et de Dijon dans le cadre des enseignements de spécialité. La coopération des deux UFR de Besançon et de Dijon dans le cadre du département d'odontologie se déroulera de manière partenariale au sein des commissions pédagogiques des deux UFR et selon les mécanismes des deux universités. Si une co-accréditation est sollicitée par le Ministère, un conventionnement entre l'UFC et l'UB, formalisera ces modalités de fonctionnement des départements d'odontologie au sein des deux UFR Santé. Quoiqu'il en soit, seront précisées les modalités de fonctionnement des équipes pédagogiques communes, les agréments des terrains de stages dans chacune des deux subdivisions, les programmes d'enseignements, de contrôle des connaissances et d'évaluation de façon conjointe.

De plus, un troisième niveau de partenariat concernera les interactions entre les UFR de Besançon, Dijon et leurs UFR de support, respectivement Strasbourg et Nancy. Une réunion collégiale en présence des Doyens de chacune des UFR [Pr Marc Maynadié (Dijon), Pr Thierry Moulin (Besançon), Pr Yasukawa Kazutoyo (Nancy), Pr Florent Meyer (Strasbourg)] et de M. le Président de la conférence Doyens d'Odontologie, M. le Pr Reza Arbab-Charani. Une convention entre les 4 universités est en cours de construction dans le but de mettre en place une formation de qualité dans chacun des sites. Une déclaration d'intention de convention sera signée très rapidement pour soutenir les dossiers d'accréditation. Les deux UFR de support participent également au comité pédagogique de pilotage du projet et apportent leurs expertises pour la mise en place d'une formation de qualité par :

- une mutualisation de moyens sera mise en œuvre pour renforcer les enseignements spécifiques concernant des items pour lesquels les UFR de B-FC n'aurait pas de ressources ;
- la dispensation par les UFR support de stages en pédagogie pour les encadrants de TP ;
- l'aide et le soutien pour accompagner la formation des praticiens désireux de s'engager dans une carrière hospitalo-universitaire en accord avec les exigences des différents CNU ;
- la participation à la composition des jurys.

Du point de vue de l'enseignement, nous profiterons de la mise en place des nouvelles technologies de partage à distance des cours, qu'ils soient enregistrés ou réalisés en visioconférence. Cela permettra d'avoir une forme de flexibilité dans l'organisation des emplois du temps tout en assurant une cohérence, une équité et une continuité pédagogique optimales.

Du point de vue RH, une collaboration avec des confrères libéraux (de préférence anciens AHU) ou retraités avec un cursus post universitaire reconnu est envisagée pour l'accompagnement et

l'encadrement des étudiants, notamment pour les travaux pratiques. Tous bénéficieront d'un coaching à la pédagogie et seront formés par les équipes Universitaires locales (Centre de ressources pédagogiques SUP-FC). En collaboration avec nos partenaires des UFR support, il est d'ores et déjà prévu d'organiser des cycles de stages de formation pratique, en particulier pour les TP nécessitant l'utilisation des simulateurs.

D'autres formes de partenariat pédagogique avec des centres experts sont déjà mises en place. C'est le cas pour les enseignements dits de plâtre et prothèse. Nos étudiants seront accueillis au CFA St Hilaire de Chardonnet qui mettra à disposition des enseignants universitaires leurs locaux et matériels pour les travaux pratiques (voir section sur les moyens matériels).

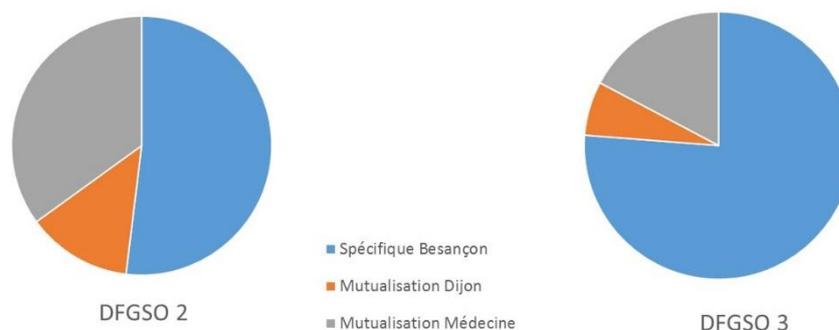
L'étroite collaboration entre l'UFR Santé et le CHU de Besançon sera renforcée grâce à une convention en cours de signature et qui permettra l'accueil de nos futurs étudiants au cours de stage d'observation. Plus globalement, la formation pourra bénéficier de l'environnement de l'unité d'odontologie hospitalière qui regroupe 3 PH odontologistes (2.5 ETP), 10 Praticiens attachés, 2 internes (DES CO et DES MBD) et un assistant spécialiste. Les moyens matériels de l'unité sont de 6 fauteuils dentaires aux consultations externes, 13 lits d'hospitalisation conventionnelle et de 2 vacations hebdomadaires au bloc opératoire.

- **Maquettes pédagogiques du premier cycle (DFGSO2 et DFGSO3)**

Les tableaux suivants présentent le détail des maquettes pédagogiques pour les deux années de formation de premier cycle (DFGSO2 et DFGSO3). Pour chacune des années de formation sont présentés les intitulés des unités d'enseignement, la chronologie de ceux-ci (semestre 1 Et/ou2), la répartition des volumes horaires (CM/TD/TP), les crédits ECTS correspondant ainsi que les coordinateurs de ces UE. Pour chacune des années de formation, le volume horaire total est d'environ 600 heures pour un nombre de crédits ECTS équivalent à 60, soit 30 crédits par semestre.

En DFGSO2, une partie des enseignements des UE 1, 3, 4, 5, 6, 8 et 14 seront mutualisés avec les enseignements de la filière Médecine. Cette mutualisation représente 209 heures d'enseignements, soit 35 % du volume total. Les UE 2 et 7 seront mutualisées entre Besançon et Dijon, ce qui représente environ 80 heures de cours, soit 13,5 % du volume horaire totale de DFGSO2.

En DFGSO3, une partie des enseignements des UE 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 10 seront mutualisés avec les enseignements de la filière Médecine. Cette mutualisation représente 145 heures d'enseignements, soit 22,5 % du volume total. Une partie des enseignements des UE 3, 4, 5 et 6 seront mutualisées entre Besançon et Dijon, ce qui représente environ 80 heures de cours, soit 10 % du volume horaire totale de DFGSO3.



DGFSO 2

Besançon - Dijon

DFGSO2	SEMESTRE	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Total	ECTS	Type de coordination	(Co)-coordinateur.s d'UE
UE 1 – ORGANISATION STRUCTURO-FONCTIONNELLE DE LA TÊTE	1	38	23	-	61	6	Coordination globale	Edouard Euvrard - Victorin AHOSSI
UE 2a – RÉHABILITATION ORALE - module 1	1	58	-	-	58	6	Coordination globale	Hani OUNSI - Rita EID
UE 2b – RÉHABILITATION ORALE - module 2	2	-	10	-	10	1	Coordination globale	Hani OUNSI - Rita EID
UE 3 – DÉVELOPPEMENT CRANIO FACIAL NORMAL ET PATHOLOGIQUE	1	32	-	-	32	3	Coordination globale	Victorin AHOSSI
UE 4 – USAGE DES TECHNIQUES NUMÉRIQUES- SANTÉ PUBLIQUE	1 -> 2	-	16	-	16	2	Coordination globale	Hani OUNSI
UE 5 – PHYSIOLOGIE - PATHOLOGIES GÉNÉRALES ET PRATIQUE ODONTOLOGIQUE	1 -> 2	-	28	-	28	3	Coordination globale	Edouard Euvrard - Victorin AHOSSI
UE 6 - BASES FONDAMENTALES DE L'ENVIRONNEMENT INFECTIEUX	1 -> 2	44	-	-	44	4	Coordination globale	Xavier BERTRAND - Marc MAYNADIE
UE 7 – DESCRIPTION HISTOLOGIQUE, MACROSCOPIQUE ET PHYSIOLOGIQUE DES TISSUS DENTAIRE ET PARODONTAUX	1	10	-	-	10	1	Coordination globale	Edouard EUVRAD - Nihad-Alexandre AL HALABI
UE 8a – ANGLAIS 1	1	-	10	-	10	1	Coordination locale	-
UE 8a – ANGLAIS 2	2	-	10	-	10	1	Coordination locale	-
UE 9 – UE MORPHOLOGIE DES ARCADES DENTAIRE	1	-	38	-	38	4	Coordination locale	Edouard Euvrard - Victorin AHOSSI
UE 10 - TP ANATOMIE DENTAIRE	2	-	-	54	54	6	Coordination locale	Dijon: Rita EID Besançon: Sophie PECHOUX
UE 11 – TP D'ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE AMOVIBLE	1 et 2	-	-	65	65	6	Coordination locale	Dijon: Rita EID Besançon: Sophie PECHOUX
UE 12 – TP D'ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE FIXEE	2	-	-	65	65	6	Coordination locale	Dijon: Rita EID Besançon: Sophie PECHOUX
UE 13 : TP ODONTOLOGIE CONSERVATRICE	1 et 2	-	-	55	55	6	Coordination locale	Dijon: Nihad-Alexandre AL HALABI Besançon: Hani OUNSI
UE 14 : TP PROPHYLAXIE - AFGSU	1	-	9	3	12	1	Coordination locale	Dijon: Vanessa COTTET Besançon: Virginie Nerich
UE 15 : Crédits libres choisis	1 et 2	-	-	-	30	3	Coordination locale	-

Totaux	182	144	242	598	60
	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Total	ECTS

DFGSO 3

Besançon - Dijon

DFGSO3	SEMESTRE	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Total	ECTS	Type de coordination	(Co)-coordinateur.s d'UE
UE 1 - Environnement microbien, douleur, immunologie	2	48	-	-	48	4	Coordination globale	Xavier BERTRAND - Christelle BASSET
UE 2 - Chirurgie Orale, Pathologies Oro-Faciales et Thérapeutiques	2	38	-	-	38	3	Coordination globale	Edouard Euvrard - Victorin AHOSSI
UE 3 - Alimentation et Nutrition	1	7	4	-	11	1	Coordination globale	Jean-Marie HEYDEL
UE 4 - Croissance et maturation fonctionnelle de l'appareil manducateur	1	30	-	-	30	3	Coordination globale	Edouard Euvrard - Victorin AHOSSI
UE 5 - Réhabilitation Orale	1	69	1	-	70	7	Coordination globale	Sophie PECHOUX
UE 6 - Usage des techniques numériques – Santé Publique et méthodologies à la recherche	1	50	6	-	56	5	Coordination globale	Lionel PAZART - Hervé DEVILLIERS
UE 7 - Biophysique et techniques radiologiques	2	19	-	3	22	2	Coordination globale	Hatem BOULAHDOUR - Alexandre COCHET
UE 8 - Pathologies Générales et pratique odontologique	2	18	-	-	18	1	Coordination globale	David HOARAU
UE 9 - Parodontologie	2	27	-	-	27	2	Coordination globale	Sophie PECHOUX - Nihad-Alexandre AL HALABI
UE 10 - Crédits libres choisis	1 et 2				30	3		-
UE 11 - TP Endodontie	1 et 2			65	65	6	Coordination locale	Hani OUNSI
UE 12 - TP Odontologie Conservatrice	1 et 2			65	65	6	Coordination locale	Dijon: Rita EID Besançon: Sophie PECHOUX
UE 13 - TP Odontologie Prothétique Amovible	1 et 2			65	65	6	Coordination locale	Dijon: Rita EID Besançon: Sophie PECHOUX
UE 14 - TP Odontologie Prothétique Fixée	1 et 2			65	65	6	Coordination locale	Dijon: Rita EID Besançon: Sophie PECHOUX
UE 15 - TP Parodontologie	1 et 2			6	6	1	Coordination locale	Dijon: Nihad-Alexandre AL HALABI Besançon: Hélène BIGEARD
UE 16 - TP Odontologie Pédiatrique	1 et 2			20	20	2	Coordination locale	Dijon: Marie-Cécile Manière
UE 17 - TP d'éducation à l'hygiène orale	2			6	6	1	Coordination locale	Dijon: Nihad-Alexandre AL HALABI Besançon: Hélène BIGEARD
UE 18 - TP O. D. F	2			8	8	1	Coordination locale	Dijon: Arlette OUEIS Besançon: Hadrien BONOMI
Totaux		306	11	303	642	60		
		CM (h)	ED (h)	TP (h)	Total	ECTS		

- **Modalité de contrôle des connaissances**

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes et les connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Ces épreuves peuvent être organisées en ligne. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1ère session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1er semestre (décembre), l'autre à la fin du 2nd semestre de l'année universitaire (mai). Les épreuves écrites ne pourront commencer qu'au moins une semaine après la fin des cours et des travaux pratiques. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2ème session – juin) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1ère session du 2nd semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins 2 semaines après la publication des résultats.

Les sujets des épreuves écrites peuvent être tirés au sort au début de chaque épreuve. Pour les épreuves organisées sous la forme de QCM (questions à choix multiples) ou de QROC (questions à réponses ouvertes et courtes), il n'y a pas de tirage au sort.

Les étudiants doivent être présents à la totalité des épreuves écrites et pratiques

DFGSO2 - équivalent L2 – semestre S3/S4
--

L'année de DFGSO2 comporte 15 unités d'enseignement. Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (*European Credit Transfer System*) selon le tableau ci-dessous. Chaque semestre totalise 30 crédits ECTS, l'année de DFGSO2 totalisant 60 ECTS. Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement. Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second trimestre. Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

Validation des unités d'enseignement

Les UE 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont évaluées en contrôle terminal au cours d'une session d'examen organisée en décembre. L'UE 15 (crédits libres) sera évaluée en fonction des MCC de la faculté dispensant l'enseignement. Les UE 10, 11, 12,13 et 14 sont évaluées à la fois en contrôle continu et terminal au cours d'une session d'examen organisée en mai. Une note < 6 sera considérée comme éliminatoire.

En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement (UE10, UE 11, UE12, UE13, UE14), le candidat doit composer dans les matières de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne. La deuxième session est organisée en juin. Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la deuxième session, le candidat doit avoir la moyenne dans l'unité ou les unités d'enseignement ayant motivé son ajournement à la session de décembre et/ou de mai.

La validation des unités d'enseignement de pratique odontologique préclinique (UE 10, 11, 12, 13 et 14) implique l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 dans chacune des disciplines de travaux pratiques qui le compose : morphologie dentaire, prothèse amovible, prothèse fixée, odontologie conservatrice et endodontie.

Une note inférieure à 10/20 dans l'une des disciplines composant les unités d'enseignement UE 10,11, 12, 13 et 14 ajourne l'étudiant. Celui-ci refait le TP dans lequel il n'a pas obtenu la moyenne, selon les conditions définies pour le rattrapage. Les notes supérieures à 10/20 sont conservées. Les UE 10, 11, 12, 13 et 14 ne sont pas capitalisables et seront refaites en cas de redoublement.

Validation de l'unité d'enseignement du PIX

Le PIX atteste de compétences dans la maîtrise des outils informatiques et réseaux. Il est institué dans le but de développer, de renforcer et de valider des technologies de l'information et de la communication par tous les étudiants de l'enseignement supérieur. Cet enseignement obligatoire consiste en 2 h de cours magistraux et 6 séances de travaux dirigés de 2 h, ainsi qu'un enseignement en ligne. La validation de cette unité d'enseignement exige l'obtention d'une note au moins égale à 10/20 aux contrôles continus qui seront réalisés pendant l'année ainsi que le passage de la validation du PIX sur la plateforme dédiée. La validation de l'unité d'enseignement reste définitivement acquise. L'étudiant doit avoir validé le PIX au plus tard à la fin de DFGSO3 pour être autorisé à s'inscrire en DFASO1.

Validation de l'unité d'enseignement Anglais obligatoire.

Se référer aux modalités de contrôle du Centre de Ressource de Langues.

Validation de l'unité d'enseignement UE 15 (Enseignement complémentaire au choix)

L'unité d'enseignement UE15 comprend des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'Université ou des unités d'enseignement libres, soit dans un parcours de master, soit dans des disciplines non strictement odontologiques. L'enseignement libre doit être validé à l'issue de DFGSO2, selon les modalités propres à l'enseignement suivi. L'étudiant ayant choisi un autre enseignement libre que ceux dispensés par l'UFR Santé doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

Equivalence ou dispense

Une équivalence est accordée par le Doyen pour la validation d'un enseignement dit « option libre », dispensé par un organisme officiel et sanctionné par un examen final. L'autorisation de poursuivre cette option libre est à demander lors du choix d'option. Seuls les enseignements de sport dispensés par le SUAPS, seront admis comme option. Une dispense est automatiquement accordée aux étudiants ayant validé :

- soit une unité d'enseignement de Master de 6 crédits minimum ;
- soit ayant encadré, pendant l'année de DFGSO2, le tutorat organisé en PACES.

Ces équivalences ou dispenses sont accordées en DFGSO2 et en DFGSO3 pour des enseignements différents. La demande d'équivalence et/ou de dispense, adressée au Doyen de la Faculté est obligatoirement accompagnée de l'attestation d'inscription à l'enseignement choisi. La validation de toute formation ne sera reconnue que si elle est assurée par un organisme officiel et sanctionnée par un examen final de contrôle des connaissances.

Master

Tout étudiant qui aura validé une unité d'enseignement (UE) de M1 d'une valeur minimum de 3 ECTS pourra bénéficier d'une dispense de l'enseignement complémentaire sur présentation d'une attestation de réussite. La validation d'une UE de M1 ne peut donner lieu à la dispense que d'un seul enseignement complémentaire à la fois.

Admission en DFGSO3 / Redoublement de DFGSO2

L'admission en DFGSO3 exige la validation des unités d'enseignement UE1 à UE14, au plus tard à l'issue de la 2^{ème} session. Toutefois, l'autorisation de passage sera accordée à tout(e) étudiant(e) ayant un retard ne pouvant excéder 6 crédits ECTS, hormis les unités d'enseignement UE 10,11,12,13,14. Les unités d'enseignement en retard devront être validées au plus tard à l'issue de DFGSO3, la validation totale de DFGSO2 et de DFGSO3 étant requise pour accéder en DFGSO1.

En cas de redoublement de DFGSO2, le candidat ne conserve que le(s) unité(s) d'enseignement déjà validée(s) à l'exception des unités d'enseignement UE 10,11,12,13,14 qu'il devra refaire. L'étudiant est autorisé, après avoir adressé une demande écrite au Doyen et reçu son aval, d'anticiper l'enseignement d'anglais obligatoire (UE6) et l'enseignement complémentaire (UE15) de DFGSO3. Il pourra s'inscrire à une UE de Master sur autorisation du Responsable de l'UE et du Doyen.

Cas particuliers des passerelles

Chaque étudiant issu d'une passerelle participera à une journée d'information sur les mises à niveau indispensables. La présence est obligatoire.

Modalités de déroulement des épreuves DFGSO2 équivalent L2 S3 - S4

Les enseignements théoriques des UE 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 se dérouleront sous formes d'épreuves écrites d'une durée de 45 minutes à 1h30 selon différentes modalités : QCM et /ou QROC et/ou QR. Une session de décembre Session de rattrapage

Les UE 8 et 15 (Anglais et crédits libres choisis) sont évaluées selon les modalités définies par la structure dispensant.

Les enseignements précliniques (UE 10, 11, 12, 13 et 14) font l'objet d'épreuves de travaux pratiques et de travaux dirigés selon les modalités suivantes :

- UE 10 - TP de morphologie tridimensionnelle des dents : Sculpture sur plâtre 1 séance de 3 heures + Céroplastie 1 séance de 4h ;
- UE11 TP Prothèse amovible : Épreuve de 3 h : $\frac{3}{4}$ de la note et un contrôle continu : $\frac{1}{4}$ de la ;
- UE12 TP de prothèse fixée 26 séances de 2h 30 : Épreuve de 3 h : $\frac{3}{4}$ de la note et un contrôle continu : $\frac{1}{4}$ de la note ;
- UE 13 Odontologie conservatrice : Épreuve de 3 h : $\frac{3}{4}$ de la note et un contrôle continu : $\frac{1}{4}$ de la note ;
- UE14 Parodontologie : 1 épreuve écrite de 1h : 50% de la note et 1 épreuve pratique de 30 minutes : 50% de la note.

L'année de DFGSO3 comporte 18 unités d'enseignement. Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (*European Credit Transfer System*) selon le tableau ci-dessous. L'année de DFGSO3 totalisant 60 ECTS. Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement. Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second trimestre. Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

Validation des unités d'enseignement

Chacune de ces unités d'enseignement sera validée séparément sans compensation possible entre elles. La validation d'une unité d'enseignement est acquise en obtenant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'examen final. Une note < 6 sera considérée comme éliminatoire. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE.

Il n'y a pas de note éliminatoire. En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, l'étudiant garde les notes des matières dans lesquelles il a obtenu la moyenne. Aucune note égale ou supérieure à la moyenne au sein d'une même unité d'enseignement n'est conservée d'une année à l'autre en cas de redoublement. La validation d'une de ces unités d'enseignement reste définitivement acquise même en cas de redoublement de DFGSO3 à l'exception des UE précliniques. Les UE 3, 4, 5, 6 font l'objet d'un contrôle terminal en décembre.

Les UE1, 2, 7 et 8 font l'objet d'un contrôle terminal en mai. En cas d'ajournement d'une unité d'enseignement, le candidat doit composer dans les matières de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne. Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la 2ième session, le candidat doit avoir la moyenne dans l'unité ou les unités d'enseignement ayant motivé son ajournement à la 1ière session.

Validation des unités d'enseignement pratique odontologique préclinique

Une note inférieure à 10/20 dans l'une des disciplines composant les unités d'enseignement UE 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 ajourne l'étudiant. Celui-ci refait le TP ou le TD dans lequel il n'a pas obtenu la moyenne, selon les conditions définies. Les notes supérieures à 10/20 sont conservées. Les UE 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17,18 ne sont pas capitalisables et seront refaites en cas de redoublement.

Validation de l'unité d'enseignement UE10 (Enseignement complémentaire au choix) L'étudiant qui a choisi un autre enseignement que celui dispensé par le département d'Odontologie doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude. Tout choix d'un enseignement complémentaire autre que ceux dispensés par la Faculté de Chirurgie Dentaire ou la Faculté de Médecine doit faire l'objet d'une demande écrite déposée auprès du Doyen lors du choix d'option. Le choix de l'enseignement complémentaire de DFGSO3 doit être obligatoirement différent de celui validé au titre de DFGSO2.

Cas des langues étrangères

Seuls les étudiants ayant choisi une langue étrangère dispensée au CRL ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur hors Université Populaire comme enseignement complémentaire, pourront poursuivre, toujours au titre des enseignements complémentaires au choix, cet enseignement en DFGSO3. Cet enseignement doit être d'un niveau supérieur à celui suivi en DFGSO2.

Equivalence de validation

L'équivalence d'un enseignement complémentaire est accordée par le Doyen au vu de la validation d'une formation ne relevant pas d'un établissement d'enseignement supérieur. Elle ne pourra être accordée que pour des enseignements dispensés par un organisme officiel et sanctionnée par un examen final, à condition d'avoir bénéficié d'une autorisation d'inscription préalable accordée par écrit par le Doyen en début d'année universitaire. Une seule équivalence au titre d'une option libre ou d'un enseignement d'ouverture pourra être accordée durant le DFGSO2 et DFGSO3. Une dispense de validation pourra être accordée aux étudiants inscrits sur les listes de sportif de haut niveau.

Dispenses de validation

En cas de dispense de l'enseignement complémentaire au titre d'une option libre ou d'un enseignement d'ouverture accordée en DFGSO2, l'étudiant devra choisir, pour le DFGSO3, soit un enseignement dispensé par la Faculté de Chirurgie Dentaire ou la Faculté de Médecine, soit une unité d'enseignement de master (M1), soit le stage d'initiation à la recherche. De même, un étudiant ayant validé au titre de DFGSO2 soit un enseignement dispensé par la Faculté de Chirurgie Dentaire ou la Faculté de Médecine, soit une unité d'enseignement de M1, pourra être autorisé à choisir une option libre ou un enseignement d'ouverture.

Master

Tout étudiant qui aura validé une unité d'enseignement de M1 d'une valeur minimum de 3 ECTS pourra bénéficier d'une dispense de l'enseignement complémentaire sur demande écrite adressée au Doyen, accompagnée de l'attestation de réussite correspondante. La validation d'une UE de M1 ne peut donner lieu à la dispense que d'un seul enseignement complémentaire à la fois.

Réalisation d'une action d'intérêt général ou associatif

La dispense de validation d'un enseignement complémentaire pourra être accordée pour la réalisation d'une action d'intérêt général ou associatif. Le projet sera soumis à l'étude et à l'avis d'une commission composée du Doyen, du Vice-Doyen chargé des enseignements et d'un enseignant de la discipline concernée par le projet. L'étudiant doit présenter par écrit son projet au Doyen.

Redoublement de DFGSO2 et/ou de DFGSO3

L'unité d'enseignement UE15 doit être obligatoirement validée pour le passage en DFASO1. La validation de l'enseignement complémentaire de DFGSO3 reste acquise même en cas de redoublement.

Admission en DFASO1 / Redoublement de DFGSO3

L'admission en DFASO1 exige la validation de S3, S4, S5 et S6. En cas de redoublement de DFGSO3, le candidat ne conserve que le(s) unité(s) d'enseignement déjà validée(s) à l'exception des unités d'enseignement précliniques qu'il devra refaire. Les étudiants ayant validé DFGSO3 ne seront autorisés à s'inscrire en DFASO1 qu'après restitution du matériel de travaux pratiques mis à leur disposition en DFGSO2 et DFGSO3.

Cas particuliers des passerelles

Chaque étudiant issu d'une passerelle participera à une journée d'information sur les mises à niveau indispensables. La présence est obligatoire.

Modalités d'examen DFGSO3

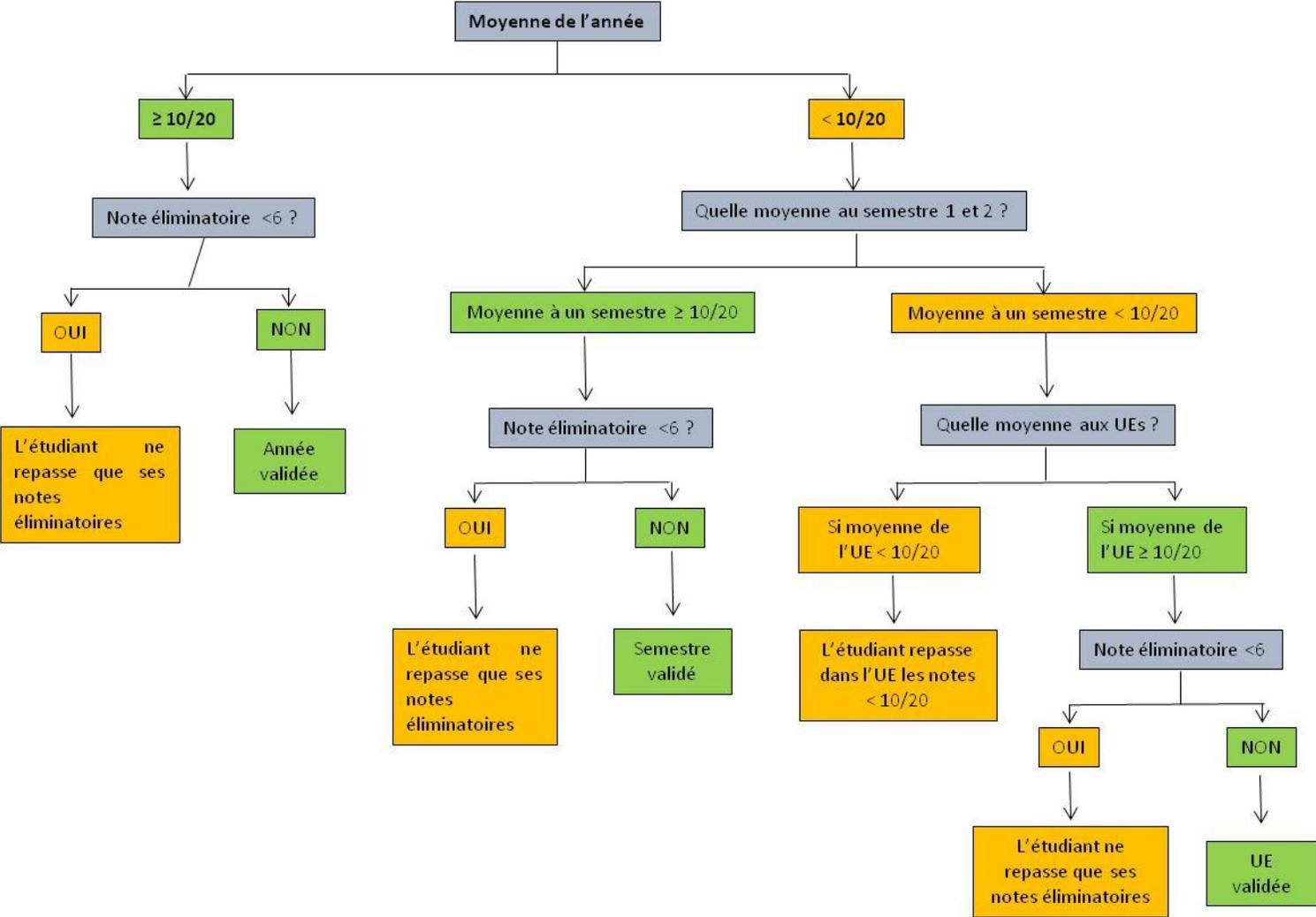
Les épreuves concernant les enseignements théoriques des UE 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 se dérouleront sous formes d'épreuves écrites d'une durée de 45 minutes à 1h30 selon différentes modalités : QCM et /ou QROC et/ou QR.

L'UE 10 (crédits libres choisis) est évaluée selon les modalités définies par la structure dispensant l'enseignement.

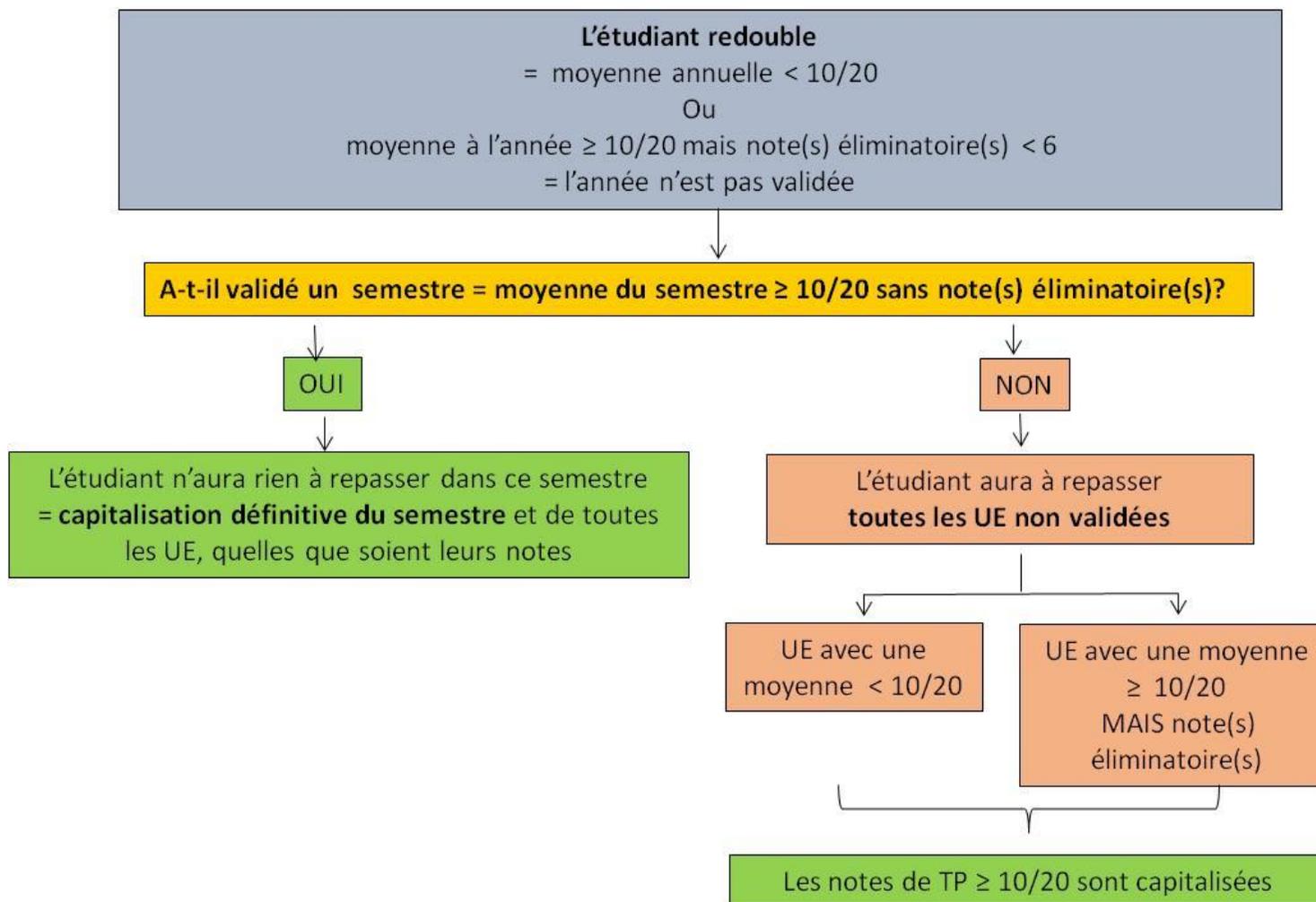
Les enseignements précliniques (UE 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18) font l'objet d'épreuves de travaux pratiques et de travaux dirigés selon les modalités suivantes :

- UE 11 TP ENDODONTIE : A l'issue du S5, contrôle continu sur le e-learning + séances de TP (¼ de la note) et 1 Épreuve de 4 h (¾ de la note) ; A l'issue du S6, une épreuve de 4 h (¾ de la note) et un contrôle continu des TP (¼ de la note).
- UE 12 TP d'Odontologie Conservatrice : A l'issue du S5, un contrôle continu en séances de TP (¼ de la note) et une épreuve de 4 h (¾ de la note) ; A l'issue du S6 : Une épreuve de 4 h (¾ de la note) et un contrôle continu des TP S2 (¼ de la note).
- UE 13 : TP Prothèse amovible : A l'issue du S5 : un contrôle continu séances de TP (¼ de la note) et une épreuve de 4 h (¾ de la note) ; A l'issue du S6 : une épreuve de 4 h (¾ de la note) et un contrôle continu des TP (¼ de la note).
- UE14 : TP de prothèse fixée : A l'issue du S5 : un contrôle continu séances de TP (¼ de la note) et une épreuve de 4 h (¾ de la note) ; A l'issue du S6 : une épreuve de 4 h (¾ de la note) et un contrôle continu des TP S2 : ¼ de la note).
- UE 15 et 17 (17 validant service sanitaire) : TP de Parodontologie et Enseignement hygiène orale : A l'issue du S6: une épreuve théorique de 30 minutes : QR, une épreuve de mise en situation avec patient fictif éducation à l'hygiène et une épreuve pratique (détartrage) de 30minutes sur modèle ou mâchoires de porc et reconnaissance instrumentation.
- UE 16 TP Odontologie Pédiatrique : A l'issue du S6 : une épreuve pratique de 2h 30 comprenant une partie pratique et une identification de dents lactéales.
- UE 18 TP d'Orthodontie : A l'issue du S5 : une séance de 2h comprenant la réalisation d'un dispositif orthodontique et l'explication de son indication et de son ou ses principes d'action

En complément des modalités de contrôle des connaissances, le schéma présenté ci-après explicite l'application et la compréhension de la validation des unités d'enseignement par compensation. Ces éléments seront communiqués aux étudiants via le livret des étudiants.



En cas de procédure de redoublement, le processus décisionnel exposé ci-après sera utilisé.



V. Moyens affectés à la formation

• Moyens humains

Le comité pédagogique est formé des coordinateurs et des responsables de la formation en Odontologie (cf. organigramme page 2) :

- Dr Edouard EUVRARD PH-PAST Odontologie
- Dr Sophie PECHOUX PH-McFAST Odontologie
- Pr Christophe MEYER PU-PH Chirurgie Maxillo-Faciale
- Dr Hani OUNSI PU-PH Odontologie (en cours de recrutement 2022)
- Dr Hadrien BONOMI, Chirurgien-dentiste, ancien AHU
- Dr Marie PECHEUR, PH
- Dr Thierry CAMPONOVO, Médecin stomatologue, attaché
- Dr Jean-Yves ROPERS, Chirurgien-dentiste, attaché
- Dr Hélène BIGEARD, Chirurgien-dentiste, ancien AHU

+ 1 poste de PH ouvert en cours de recrutement

Nb: Les curriculum vitae de chacun des membres du comité pédagogique, coordinateur ou responsable d'enseignement sont joints à la présente demande d'accréditation.

Dans le cadre de notre projet pluriannuel de recrutement, et pour accompagner la montée en charge des effectifs et assurer l'encadrement et la formation des étudiants de façon optimale, les prévisions en recrutement en personnel HU et non-HU et hors campagne d'emplois au cours du temps sont présentées ci-après.

MOYENS RH												
	2022		2023		2024		2025		2026		2027	SOUS TOTAL enseignants et BIATSS
	Nombre d'ETP	commentaire	Nombre d'ETP	commentaire	Nombre d'ETP	commentaire	Nombre d'ETP	commentaire	Nombre d'ETP	commentaire	Nombre d'ETP	
TOTAL	9,0		5,5		4,0		3,0		6,0		4,0	24,5
PU-PH	1,0						1,0		1,0			
MCU-PH			1,0		1,0		1,0		1,0		1,0	
Prof. associé temps plein												
Prof. associé mi-temps	1,0		1,0						1,0			
Maitre de conf. associé temps plein					1,0							
Maitre de conf. associé mi-temps	2,0		1,0								1,0	
AHU	1,0		1,0		1,0		1,0		2,0		2,0	
Autre			0,5	PRAG anglais								
Biatss titulaire A									1,0			7,0
Biatss titulaire B	3,0	scolarité maintenance prothésiste										
Biatss titulaires C	1,0	support technique	1,0	renfort RH	1,0	Soutien scolarité stages hospitalier praticiens						
Biatss contractuels A												
Biatss contractuels B												
Biatss contractuels C												
Autre (ingénieur pédagogique etc.)												

Hors campagne d'emploi	2022		2023		2024		2025		2026		2027
	Nombre d'ETP	commentaire	Nombre d'ETP	commentaire	Nombre d'ETP	commentaire	Nombre d'ETP	commentaire	Nombre d'ETP	commentaire	Nombre d'ETP
Vacataires TP	1,0		1,0		1,0				1,0		1,0
MSUOD tarif 600€/mois					4,0	Autre (MSUOD tarif 600€/mois)	4,0	Autre (MSUOD tarif 600€/mois)	7,0	Autre (MSUOD tarif 600€/mois)	4,0

- Moyens financiers

Afin d'assurer la mise en place de la formation dès septembre 2022 et d'accompagner l'évolution du nombre d'étudiants entrants, nous présentons ci-après le budget pluriannuel concernant les ressources humaines et les frais de fonctionnement. Dans un second tableau sont présentées les dépenses prévisionnelles associées aux investissements relatifs à la formation préclinique en odontologie. A noter que la nature de ces investissements sera détaillée dans une des sections suivantes consacrée aux moyens matériels.

Budget pluriannuel formation : RH et fonctionnement

		2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses	Moyens RH	146 289 €	504 864 €	716 241 €	959 916 €	1 238 591 €	1 530 831 €
	Fonctionnement	67 176 €	110 182 €	143 281 €	179 789 €	209 217 €	224 929 €
	Total	213 465 €	615 046 €	859 522 €	1 139 705 €	1 447 808 €	1 755 760 €
Recettes	Nombre d'étudiants	26	60	102	152	202	226
	Dotation (9000 euros par étudiant)	234 000 €	540 000 €	918 000 €	1 368 000 €	1 818 000 €	2 034 000 €
Recettes - dépenses		20 535 €	- 75 046 €	58 478 €	228 295 €	370 192 €	278 240 €

Investissements – CPER 2021-2027 / 1.5M signé le 22 fév. 2022

	Equipement	Dépenses	Recettes			Total recettes
			Etat	Région	GBM	
2022	Simulateurs équipés	930 000 €	750 000 €	- €	180 000 €	930 000 €
	Equipement pédagogique informatique	60 000 €	- €	60 000 €	- €	60 000 €
	Trousses	78 000 €	- €	78 000 €	- €	78 000 €
2023	Equipement Prothèse/Plâtre	230 000 €	- €	110 000 €	120 000 €	230 000 €
	Trousses	102 000 €	- €	102 000 €	- €	102 000 €
2024	Simulateurs haptiques (x2)	100 000 €	- €	100 000 €	- €	100 000 €
Total dépenses (K€)		1 500 000 €	750 000 €	450 000 €	300 000 €	1 500 000 €

- **Moyens matériels**

D'un point de vue général, les étudiants entrant en formation odontologie en septembre 2022 bénéficieront des espaces communs aux autres formations en santé (salles de cours, bibliothèque universitaire, restaurant universitaire, laboratoire d'anatomie...).

D'un point plus spécifique à la formation, un travail sur les locaux et le matériel inhérents à la formation, en particulier pratique, des étudiants a déjà été réalisée au sein de l'UFR Santé de Besançon. Au total, ce sont trois chantiers qui ont été ouverts sur le site :

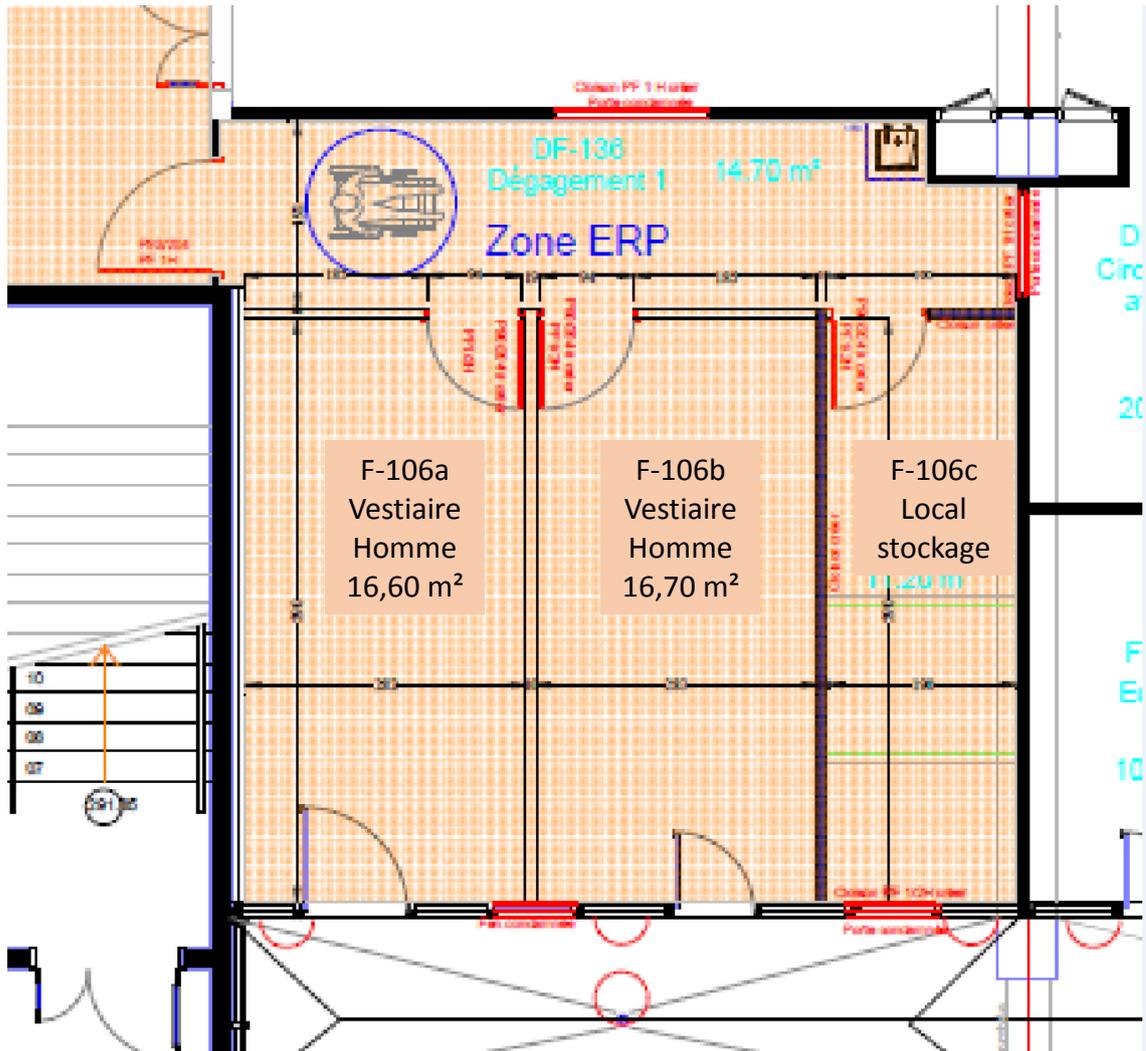
- **Salle de simulation** : Un espace de plus de 100m² dédié à l'installation de 30 simulateurs étudiants et d'un poste enseignants a été créé. Aujourd'hui, les travaux permettant l'accueil des simulateurs sont terminés. Cette création a été permise grâce à la transformation de deux salles informatiques dont la restructuration a été assurée par le service technique et patrimoine de l'UFR Santé. Cet espace permettra donc d'installer 31 postes de simulation de marque Adec® (voir ci-dessous) dont la commande a été réalisée pour une installation courant du premier semestre de la formation. Les simulateurs seront munis d'équipements informatiques permettant une pédagogie interactive avec l'enseignant grâce notamment à la retransmission vidéo sur écran des gestes réalisés. 3 postes de radio (Actéon) seront mis en place dans l'espace de simulation et installés dans des caissons plombés conformément à la réglementation en vigueur.

- **Vestiaires** : Attenant à l'espace de simulation, deux vestiaires (1 vestiaire femme et 1 vestiaire homme) ont été construits de façon à permettre aux étudiants de travailler dans des conditions vestimentaires, d'hygiène et de sécurité, similaires à celle d'une activité au fauteuil. Enfin, un espace de stockage a été sanctuarisé pour accueillir les consommables nécessaires aux activités des étudiants.

- **Locaux administratifs** : 2 bureaux et une salle de réunion ont été construits et aménagés aux niveaux du bâtiment administratif de l'UFR Santé de Besançon. Ces nouveaux espaces sont dédiés à la formation en odontologie.



Plan des vestiaires et espaces de stockages dédiés à la formation en odontologie

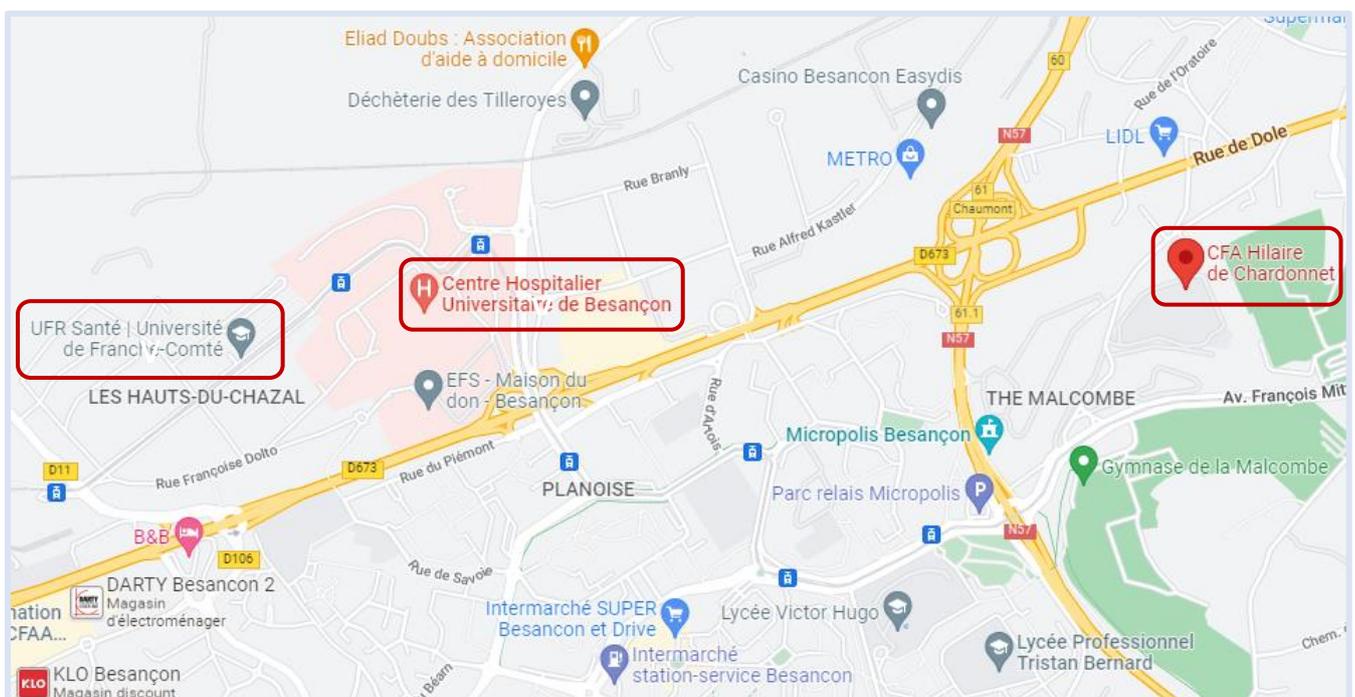


Les enseignements pratiques dits de plâtre et prothèse seront réalisés au [Centre de Formation des Apprentis Saint-Hilaire de Chardonnet de Besançon](#).

Cette collaboration entre nos deux établissements permettra de proposer aux étudiants de DGFSO2 et DGFSO3 d'avoir accès à une expertise et un environnement d'enseignement idéal. En termes d'accessibilité, comme indiqué sur le plan ci-dessous, l'UFR Santé et le CFA sont extrêmement proches l'un de l'autre, et l'accès depuis l'Université est aisé et rapide pour les étudiants. Le trajet moyen entre les 2 sites est de 12 minutes porte à porte en transport en commun (Tramway). Le CFA est également accessible par les étudiants en voiture, ou autre moyen de locomotion grâce à la présence de pistes cyclables. Une convention de mise à disposition des locaux et matériels est en cours de finalisation et permettra donc l'accueil des étudiants et du personnel universitaire assurant la formation. La mise à disposition de ces locaux est prévue à hauteur d'une journée complète par semaine. Le plateau technique permet d'accueillir des groupes de 16 étudiants maximum. Ainsi, les étudiants de premier cycle seront répartis en 2 groupes, et une rotation matin/après-midi sera prévue sur une journée dédiée à ces enseignements pratiques. Cette journée, le mercredi, a été définie au regard du planning d'occupation des locaux par les propres élèves du centre de formation.

Le CFA St Hilaire de Chardonnet dispose d'un plateau technique de 400 m² dédié à la formation en prothèse et composé de :

- une salle d'enseignement technique équipée de 16 postes principaux (micromoteurs, aspiration, bunsen) et de 12 postes céramique (avec turbine et aspiration)
- deux salles de fonction équipées de fours, tours à polir, sableuses, frondes...
- une salle CFAO équipée de scanner et d'imprimantes 3D.



VI. Dispositif d'aide à la réussite (accompagnement des étudiants)

L'université met à disposition des étudiants :

- l'accès à l'ENT, à la plateforme MOODLE et à l'intégralité des ressources documentaires,
- l'accès à l'intégralité des services de vie étudiante : Campus Sport, soutien du bureau de la vie étudiante, vie culturelle ...
- l'accès à l'ensemble de l'offre d'UE libres de l'UFC.

Un des dispositifs phare de l'accompagnement à la réussite à l'UFR santé, est le tutorat par les pairs. Bien entendu, ce dispositif ne pourra être mis en place dès la première année, mais le sera la 2ème année de fonctionnement de la formation. Par ailleurs, l'équipe pédagogique suivra de manière attentive les difficultés que pourront rencontrer les étudiants. Le cas échéant une commission ad hoc, comme c'est le cas pour les études de médecine, pourra être mise en place pour apporter des réponses appropriées à tous les cas. Par ailleurs, l'université a déployé l'outil PEC (Portefeuille d'Expérience et de Compétences), piloté par le service Orientation Stage Emploi (OSE), qui permet aux étudiants d'avoir une approche réflexive sur les compétences développées. Le service OSE forme les enseignants à utiliser cet outil dans leurs formations.

VII. Dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements

Depuis 2014, l'UFC a déployé l'outil EVAMAINE (développé par l'université du Maine) sur l'ENT pour l'évaluation des formations ainsi que pour l'évaluation des enseignements. Une charte d'évaluation des formations et des enseignements a été votée en CFVU du 20 mai 2014. Cet outil permet à chaque responsable de formation et d'unité d'enseignement de créer son propre questionnaire, sur la base de modèles élaborés à l'UFC. L'évaluation des enseignements par les étudiants est un élément essentiel de la démarche d'assurance qualité et d'amélioration continue des formations. Cette démarche est en phase de déploiement à toutes les formations de l'UFC. L'UFC a élaboré, en 2015, son propre référentiel d'évaluation des formations, qui a été utilisé pour l'évaluation externe des formations par l'HCERES dans le cadre de la préparation à l'accréditation 2017-2021. L'organe central d'amélioration continue est le conseil de perfectionnement, composé de membres de l'équipe pédagogique, de professionnels, d'étudiants et, à terme, d'anciens diplômés de la formation. Un cahier des charges relatif à la mise en œuvre des conseils de perfectionnement, et précisant leurs missions, a été voté en CFVU le 20 juin 2017. Le conseil de perfectionnement s'appuie notamment sur les retours d'évaluation par les étudiants pour faire évoluer la formation. Par ailleurs, l'UFR utilise très régulièrement un système de questionnaires à destination des étudiants. Cette démarche a été entreprise depuis 2017 par l'UFR Santé pour toutes les UE du Master1 Santé et sera étendue à cette formation. L'analyse de ses données est présentée en commissions pédagogiques afin d'opérer si besoin un ajustement des méthodes d'enseignement.

VIII. Calendrier et avis des instances

- **09/05/2022** : avis favorable du conseil de gestion de l'UFR Santé
- **13/05/2022** : date limite de dépôt du dossier au MESRI / Département des formations de santé par l'UFR Santé
- **25/05/2022** : avis CAC sur le dossier d'accréditation Odontologie
- **31/05/2022** : délibération CA sur le dossier d'accréditation Odontologie
- **Juillet 2022** : avis du CNESER